



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale
Départementale de l'Aisne
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION
(R.C.)**

**MAINTENANCE DES ASCENSEURS
SUR LE SITE DE PREMONTRE
ET SES STRUCTURES EXTERIEURES**

Date et heure limites de remise des offres :

Le mercredi 20 décembre 2017 à 11H00

Article 1. Objet du marché

1.1. Objet

Maintenance des ascenseurs sur le site de Prémontré et ses structures extérieures.

1.2. Lieu de livraison

Unités Intra et Extra de l'E.P.S.M.D.A.

1.3. Lot

Les prestations font l'objet d'un lot unique.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Visite sur site

Une visite sur site avant la remise des offres est obligatoire.

2.2 Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 11 mois pour l'année 2018. Il est reconductible ensuite trois fois pour une durée d'un an (en année civile 2019-2020-2021),
Il prend effet au 01.02.2018.

2.3 Mode d'attribution du marché

Les candidats devront remplir la totalité des tableaux des annexes 2 et 3 jointes au C.C.P.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

2.5 Langue, Monnaie

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

Article 3. Justificatifs à produire

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par leur soin :

A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une lettre de candidature (DC1)
- Une déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat par laquelle il affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.
- Une attestation d'assurance

Les documents doivent être correctement renseignés **SANS OMISSION**, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle DC7** fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Il est impératif de fournir un acte d'engagement(**DC3**).

Un bordereau de prix détaillé est à fournir au vu du détail précisé dans le Cahier des Clauses Particulières.

Le Cahier des Clauses Particulières ci-joint est à accepter sans aucune modification.

Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne
Monsieur VIOLAS
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques
02320 PREMONTRE

Et portera les indications suivantes :

MAPA : Maintenance des ascenseurs sur le site de Prémontré et ses structures extérieures
"Ne pas ouvrir"

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **mercredi 20 décembre 2017 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé aux Services Economiques, Logistiques et Techniques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5. Jugement des offres et critères d'attribution

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire

L'E.P.S.M.D de l'Aisne choisira l'offre la plus avantageuse conformément aux critères énoncés ci-dessous :

- Coût des prestations de maintenance : 100%

Sera pris en compte uniquement le coût des prestations de maintenance des contrats de type « étendu », suivant les conditions A ou B définies dans le tableau de l'annexe 1.

Le coût de la mise en conformité est demandé à titre indicatif.

Article 6. Notification des résultats

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

Article 7. Modalités de règlement

7.1 Les prix

Les prix sont fermes et définitifs chaque année, ils comprennent toutes les taxes fiscales, para-fiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation.

En cas de renouvellement, les prix sont révisibles selon la formule ci-dessous.

7.2 Révision annuelle des prix

Les prix seront révisibles chaque année avant le début de l'exercice.

L'augmentation est limitée par l'application de la formule suivante :

$$**P = Po (0.125 + 0.875 x I / Io)**$$

P : Prix révisé

Po : Prix initial du marché

I : Indice Ingénierie ou travaux du mois de la reconduction du marché (mois d'obtention de l'année en cours)

Io : Indice Ingénierie ou travaux du mois de l'obtention du marché

7.3 Pénalités

Lors d'un dépassement de délai pour le déblocage d'une personne, une pénalité de 100 euros TTC par heure sera appliquée au-delà du délai prévu à l'article 4.3 du C.C.P.

7.4 Règlement

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le règlement est effectué par virement administratif sur présentation d'une facture en deux exemplaires.

Une facture par semestre sera envoyée à l'E.P.S.M.D. de l'Aisne, à terme échu.

Le délai global de paiement, qui démarre à compter de la date de réception de la facture, est de 50 jours.

Article 8. Résiliation

L'E.P.S.M.D. de l'Aisne pourra ne pas reconduire le marché sans ouvrir droit à indemnité.

Cette décision est expresse, adressée à l'entreprise 3 mois avant la fin de la période considérée (date d'ouverture du marché).

Article 9. Renseignements

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Monsieur EVRARD Stéphane
Responsable du Service Sécurité Incendie
Services Techniques
02320 Prémontré
Tél : 03 23 23 66 51
Fax : 03 23 23 66 99

Le candidat déclare avoir pris
Connaissance du dossier et
S'engage à en respecter
le contenu (*)

Établi à PREMONTRE, le 23 novembre 2017

L'E.P.S.M.D. de l' AISNE

(*) Date et Signature du candidat